



Strassen, le 12 mai 2020

## **Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 11 mai 2020 (visioconférence)**

Présents : André Hoffmann, Michel Knepper, Coryse Simon-Junius, Marie-Paule Hoffmann, Axel Urhausen, Alex Goergen, Alwin de Prins, Ralf Lentz, Paul Marcy, Caroline Weber

Assistent : Daniel Dax, Heinz Thews

Excusé : Lynn Spielmann

### **1. Approbation du rapport de la réunion du Conseil d'administration du 20 avril 2020**

Le rapport de la réunion du Conseil d'administration du 20 avril 2020 est approuvé.

### **2. Tokyo 2020**

Le Directeur technique fait le point sur la situation des JO Tokyo 2020. L'organisation des Jeux en 2021 reste fragile en l'absence de vaccins et de médicaments validés par les instances sanitaires compétentes.

Les nouveaux critères de qualification restent à être transmis par le CIO.

Les épreuves de qualification vont probablement redémarrer très tard dans l'année, sinon en 2021, tel que c'est le cas p.ex. pour les épreuves de tir à l'arc.

Les entretiens avec les athlètes sous préparation olympique sont en cours et se déroulent de manière constructive et encourageante. Aucun athlète qualifié ou en instance de qualification n'a exprimé son intention de ne pas respecter ses engagements pris en vue des JO Tokyo 2020.

Le Conseil d'administration salue l'ouverture du HPTRC de la Coque, qui a rendu possible de mettre à la disposition des athlètes luxembourgeois un environnement de choix pour la reprise de leurs entraînements. La plupart des athlètes sous préparation olympique séjournent pour le moment au Luxembourg.

La stratégie de préparation consiste désormais à optimiser le temps disponible, pour atteindre des phases d'accroissement des performances en temps opportun. Une des difficultés sera d'organiser des compétitions pour les athlètes de pointe, sinon à un niveau international, du moins sur le plan national.



Pour les camps d'entraînements pré Jeux Olympiques, les stratégies développées pour 2020 restent en place pour 2021.

D'un point de vue financier, le COSL devrait, à première vue, pouvoir limiter les pertes financières suite au report des Jeux Olympiques Tokyo 2020.

### **3. Point FOJE hiver Vuokatti 2021**

Le Conseil d'administration fait le point sur le FOJE hiver Vuokatti (Finlande) (6-13 février 2021), qui pour le moment n'a ni reporté, ni annulé, en attendant de recevoir de plus amples informations.

### **4. Point Jeux des Petits Etats d'Europe 2021**

Le Conseil d'administration est informé de la décision d'annulation de l'édition 2021 des Jeux des Petits Etats d'Europe (JPEE) à Andorrà.

Le Conseil d'administration n'est pas favorable à une édition réduite des JPEE en 2021, au risque de ternir l'image de marque qu'ont développée les Jeux durant les dernières éditions.

L'assemblée générale des JPEE se tiendra le 29 mai 2020 via visioconférence. Lors de cette Assemblée générale, Andorrà va poser sa candidature pour organiser les Jeux en 2025, alors que Malte les accueillera en 2023, et que Monaco s'est porté fort pour les organiser en 2027.

Le CA décide de soumettre à l'AG du 29 mai 2020 la candidature du COSL pour l'organisation des Jeux en 2029 au Luxembourg

### **5. Demande d'admission section de sportifs d'élite de l'armée**

Le Conseil d'administration est informé de deux nouvelles demandes d'admission à la section de sports d'élite de l'armée (SSEA) (tennis (h)), et de l'avis favorable y afférent, dont le Ministère des sports sera informé dans les meilleurs délais.

Le Conseil d'administration est informé d'un reportage récent dans les médias français concernant la participation d'une délégation luxembourgeoise aux Jeux Militaires Internationaux en octobre dernier à Wuhan (Chine), relevant de la compétence des instances de l'Armée.

### **6. Point Assemblée générale du 20 juin 2020**

L'Assemblée générale 2020 du COSL a été refixée, sous réserve de l'évolution et normalisation graduelles de la situation actuelle, au 20 juin 2020 à 15h00 à Bascharage.



Le Conseil d'administration fait le point sur les préparatifs actuellement en cours pour l'organisation de l'Assemblée générale qui se tiendra en principe en présence d'un délégué par fédération, sans préjudice d'une autre alternative pour l'organisation.

Quant à la durée des mandats actuels des membres du Conseil d'administration, eu égard aux informations reçues dans ce contexte par le CIO, le Président entend procéder aux élections d'une nouvelle équipe pour le Conseil d'administration du COSL suivant l'échéance fixée dans les statuts, lors de l'Assemblée générale le 20 mars 2021.

**7. Rapport sur les réunions du bureau exécutif, des bureaux particuliers, des commissions et groupes de travail et autres rapports**

p.m.

**8. Divers**

Le Conseil d'administration discute et valide un document portant sur une stratégie élargie pour le retour au sport dans la phase 2 du déconfinement, et mandate le Secrétaire général de l'actualiser pour l'envoyer pour information au Ministère des sports, aux fédérations sportives, tout en l'affichant sur le site internet.

Daniel Dax